



Traité Chabbath

Michna 1 - Chapitre 1

יציאות השבת--שתיים שהן ארבע בפנים, ושתיים שהן ארבע בחוץ. כיצד: העני עומד בחוץ ובעל הבית בפנים--פשט העני את ידו לפנים ונתן לתוך ידו של בעל הבית, או שנטל מתוכה והוציא--העני חייב, ובעל הבית פטור; פשט בעל הבית את ידו לחוץ ונתן לתוך ידו של עני, או שנטל מתוכה והכניס--בעל הבית חייב, והעני פטור. פשט העני את ידו לפנים ונטל בעל הבית מתוכה, או שנתן לתוכה והוציא--שניהם פטורין; פשט בעל הבית את ידו לחוץ ונטל העני מתוכה, או שנתן לתוכה והכניס--שניהם פטורין

Les « sorties » du Shabbat sont [au nombre] de deux qui font quatre, [pour celui qui se trouve] à l'intérieur, et deux qui font quatre [pour celui qui se trouve à l'extérieur].

Comment cela ?

Le pauvre se tient à l'extérieur [dans la rue] et le maître de maison à l'intérieur [dans la maison].

[Si] le pauvre tend sa main à l'intérieur et a donné [un objet] dans la main du maître de maison, ou s'il lui a pris [un objet] de sa main, et a fait sortir [l'objet] ; le pauvre est condamnable et le maître de maison est quitte.

[Si] le maître de maison tend sa main à l'extérieur et a donné [un objet] dans la main du pauvre, ou s'il lui a pris [un objet] de sa main, et a fait entrer [l'objet] ; le maître de maison est condamnable et le pauvre est quitte.

[Si] le pauvre a tendu la main à l'intérieur, et que le propriétaire a pris [un objet] ou y a déposé [un objet], [et que le pauvre] l'a sorti, tous les deux sont quittes.

[Si] le maître de maison a tendu la main à l'extérieur, et que le pauvre a pris [un objet] ou y a déposé [un objet], [et que le maître de maison] fasse entrer [l'objet], tous les deux sont quittes.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions